Question écrite N° 3912

Surtensions électriques : les ménages jurassiens sont-ils suffisamment protégés ?

Olivier Chèvre (PCSI)

Les ménages dépendent aujourd'hui fortement de l'électricité. Le nombre d'équipements électriques et électroniques présents dans les habitations ne cesse d'augmenter : appareils électroménagers, systèmes de chauffage, pompes à chaleur, installations photovoltaïques, bornes de recharge, équipements informatiques et domotiques, etc.

Une perturbation du réseau électrique peut toutefois provoquer une **surtension susceptible d'endommager simultanément plusieurs appareils d'un ménage**. Les conséquences financières peuvent alors être importantes, en particulier lorsque plusieurs équipements sont touchés au même moment.

Dans le canton du Jura, l'ECA Jura indique actuellement que **les dommages dus aux surtensions ne sont pas assurés, seuls les dommages électriques en lien avec la foudre étant couverts**. Les appareils mobiles relèvent quant à eux des assurances privées.

Cette situation soulève la question de savoir si les ménages jurassiens disposent d'une protection suffisante face à un risque qui pourrait prendre de l'importance avec l'électrification croissante des bâtiments.

Il paraît dès lors pertinent d'examiner si une **couverture complémentaire, facultative et accessible à tous les assurés de l'ECA Jura** pourrait être proposée afin de couvrir les dommages causés par une surtension du réseau électrique. Une telle solution pourrait également permettre de mutualiser un risque difficilement prévisible pour un ménage individuel, tout en laissant ouverte la question de la responsabilité éventuelle du gestionnaire du réseau lorsque la surtension résulte d'un défaut ou d'une intervention sur le réseau. L'ECA Vaud propose par exemple cette option, moyennant une prime ad hoc.

Le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

1. **Le Gouvernement estime-t-il que le cadre légal actuel offre une protection suffisante aux consommateurs jurassiens dans ce type de situation ?**
2. **Le Gouvernement est-il disposé à demander à l'ECA Jura d'étudier la possibilité d'introduire une couverture complémentaire, facultative, contre les dommages provoqués par les surtensions du réseau électrique ?**
3. **Une telle couverture pourrait-elle être proposée à l'ensemble des assurés de l'ECA Jura moyennant une prime complémentaire raisonnable ?**

Olivier Chèvre (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Damien Chappuis (PCSI)

- Vincent Wermeille (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Ignace Berret (PCSI)
- Thomas Schaffter (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 21 octobre 2026